

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Ludivine CHAUVINEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN (départ à 19h45).

Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 22/10/2015

Secrétaire de séance : Émilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/09/2015

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29/09/2015 est adopté à l'unanimité

2/ Délibérations

a) Etude de requalification du lotissement de la Fougère

- Comité de pilotage

Délibération n°64/2015

Dans le cadre de l'étude de requalification du lotissement de la Fougère et la création d'un espace ludique et sportif, Monsieur le Maire propose la création d'un Comité de Pilotage comme cela avait déjà été évoqué.

Il est proposé de désigner 6 membres au sein de son Conseil municipal dont le Maire, les adjoints et un élu de l'opposition :

- **Monsieur Gérard EPOULET Président**
- **Madame Monique MATHIS**
- **Monsieur Stéphane PELLETIER**
- **Madame Isabelle AUBIAN**
- **Monsieur Rémy GADREAU**
- **Monsieur Daniel SORAIN (suppléants Claude MEUNIER et Céline THROMAS)**

Il est proposé de désigner 4 membres en dehors du Conseil municipal, 3 habitants du lotissement de la Fougère et un habitant du lotissement du grand-Chêne :

- **Monsieur Xavier LELOUP**
- **Monsieur Gérard DESOUCHE**
- **Monsieur Patrick MERCIER**
- **Monsieur Julien DUGLEUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De désigner les personnes nommées ci-dessus membres du Comité de Pilotage dans la cadre de l'étude de requalification du lotissement de la Fougère et création d'un espace ludique et sportif.**
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision

- Devis Géomètre

Délibération n°65/2015

Dans le cadre de l'étude de requalification du lotissement de la Fougère et la création d'un espace ludique et sportif, un relevé topographique du lotissement et du terrain de sport est nécessaire. Un devis de l'entreprise Michel NICOLET de NIORT a été reçu en mairie en date du 15/10/15 afin d'effectuer ce relevé.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De réaliser le relevé topographique dans le cadre du projet de requalification du lotissement de La Fougère et la création d'un espace ludique et sportif par le cabinet Michel Nicolet de NIORT pour un montant TTC de 1380 €.**
- **Ce montant sera imputé - Budget Supplémentaire 2015 – Investissement dépenses – Chapitre 20 immobilisations incorporelles – Article 2031 Frais d'études.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

b) Adhésion 2016 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres (FDGDON 79)

Délibération n°66/2015

Par le passé, la commune avait signé une convention avec un apiculteur pour la destruction des nids des frelons asiatiques. La municipalité a repris contact avec ce dernier, sans réponse à ce jour. Par conséquent, la commune souhaite adhérer à la FDGDON. L'adhésion, de 35 € pour l'année 2016, permettra aux habitants de bénéficier d'un tarif préférentiel de 91 € par intervention.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***D'adhérer au FDGDON 79 pour l'année 2016.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

c) Participation de la Mairie à l'éradication des nids de frelons asiatiques

Délibération n°67/2015

Monsieur le Maire propose que la Mairie participe à hauteur de 40 € pour les frais engagés par les habitants pour la destruction de nids proches des habitations ou des lieux de travail. Après discussion, cette référence est supprimée.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***De participer à l'éradication des nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées à hauteur de 40 € TTC par nid lorsque la destruction est effectuée par un organisme et/ou entreprise habilité.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

d) Travaux de voirie

Délibération n°68/2015

Le virage de la route départementale d'accès à Germond en face de chez Monsieur Jeanty est dangereux. Messieurs Epoulet et Gadreau ont rencontré les professionnels du Conseil Départemental afin de trouver une solution à ce risque d'accident. La proposition est de créer un trottoir et poser un miroir. Pour la création du trottoir, aucune réduction de voie n'est prévue.

Deux entreprises ont été sollicitées, l'entreprise Geneix pour un devis de 4863,00 € TTC et l'entreprise Bonneau pour un devis de 3110,40 € TTC. Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise Bonneau.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***D'effectuer les travaux de voirie route de l'Egray par l'entreprise BONNEAU de Sainte Ouenne pour un montant de 3110.40 € TTC.***
- ***Ce montant sera imputé – Budget supplémentaire 2015 – Investissement Dépenses – Chapitre 21 Immobilisations corporelles – Article 2151 Réseaux de voirie.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

e) Panneaux signalétiques

Délibération n°69/2015

Monsieur le Maire propose l'achat de panneaux signalétiques au niveau de l'école dans le cadre de la sécurisation de ce site fréquenté par les enfants. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD de La Crèche.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***L'acquisition de panneaux signalétiques de sécurisation au niveau de l'école de Rouvre auprès de l'entreprise SIGNAUD GIROD de La crèche pour un montant de 1497.58 € TTC.***
- ***Ce montant sera imputé – Budget supplémentaire 2015 – Investissement Dépenses – Chapitre 21 Immobilisations corporelles – Article 2152 Installations de voirie.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

f) Transport gymnase

Délibération n°70/2015

Le gymnase municipal de Saint-Maxire est mis à la disposition de l'école à partir de Novembre, le vendredi matin. Au vu de la réponse défavorable de la CAN pour ce transport, la société Rapides Gâtinais a été sollicitée. Pour un transport aller-retour jusqu'à Saint-Maxire, le prix proposé est de 115 €, ramené après négociation à 95 € par trajet. Actuellement 18 séances sont programmées.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'utiliser les transports « Rapides Gâtinais » pour l'année scolaire 2015-2016 à raison de 18 séances à 95 € TTC par séance.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

g) Accessibilité

Délibération n°71/2015

Lors du mandat précédent, une étude sur l'accessibilité de la voirie a été réalisée. Elle doit être complétée d'une étude sur l'accessibilité des bâtiments communaux qui accueillent du public pour la mise en place d'un calendrier réglementaire, AD'AP. Sept lieux ont été identifiés : l'école, l'église Saint-Médard, la mairie, la Communale, la salle des fêtes, la chapelle Saint-Aubin et le Prieuré.

La mairie est déjà aux normes pour l'accessibilité, selon certificat reçu cette semaine.

La première étape avant travaux est de réaliser un diagnostic et pour cela deux cabinets ont été consultés : l'APAVE, devis de 2200 € HT et SOCOTEC, devis de 2100 € HT.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'effectuer un diagnostic accessibilité.**
- **De choisir l'entreprise SOCOTEC de NIORT pour un montant de 2100 € HT.**
- **D'imputer ces crédits au Budget Supplémentaire 2015, chapitre 20, article 2031 : Frais d'études**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

h) Nuits Romanes 2016

Stéphane Pelletier propose l'organisation des Nuits Romanes pour l'année 2016, les associations de la commune y étant favorables. La date limite pour déposer le dossier est le 30 octobre 2015. Pour accueillir un spectacle, plusieurs conditions doivent être respectées : il est nécessaire d'avoir une capacité d'accueil minimale de 1000 personnes et de réunir au moins 30 bénévoles. Le pot d'accueil consistera en une boisson après le spectacle. Pour la restauration sur place, un marché de produits alimentaires pourrait être proposé avant le spectacle.

Délibération n°72/2015

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De candidater pour participer aux Nuits Romanes 2016**
- **De proposer les dates des 25, 26 ou 27 août 2016**
- **De choisir un spectacle type : cirque aérien, blues/jazz, gospel ou ciné-concert.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

i) Virement de crédit

Délibération n°73/2015

Monsieur informe de la nécessité d'effectuer un virement de crédit concernant les travaux sur les chauffe-eaux solaires puisque ces derniers sont achevés et que le montant total des travaux a été de 14465 € alors que 16055 € étaient budgétisés. Il est proposé de passer la différence au compte 2031 dans le cadre de l'étude du lotissement de La Fougère.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Le virement de crédit ci-dessous :**

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitre 21 - Article 2132	Chapitre 20 - Article 2031
-1590	+ 1590

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres

a) Compte-rendu des structures communautaires

Concernant la requalification du lotissement de la Fougère et du terrain de loisirs de Rouvre du 22 octobre : Le compte-rendu est présenté par Isabelle Aubian.

Ce premier recueil de la parole des habitants a été dynamique. Différents points ont été abordés, comme le souhait des habitants de garder deux places de parking, la sécurisation du Chemin du Chêne Rouvre, la

modification des déplacements des piétons. Ces derniers n'empruntent plus la départementale, mais la promenade des Senteurs entre les deux lotissements pour se rendre à l'école.

Les habitants souhaitent aussi l'effacement des lignes dans le lotissement. Le cabinet Nicolet doit se renseigner sur ce point. Des subventions sont possibles pour ces travaux, cependant il sera nécessaire de voir avec les habitants du lotissement qui ont aménagés leurs extérieurs.

Daniel Sorain pose la question d'un examen préalable sur l'ensemble de la commune, où l'enfouissement de lignes est également nécessaire; il estime que l'engagement de la municipalité sur ce point doit être pensé à l'échelle du territoire.

Pour que cette réflexion soit menée, il sera pertinent de prévoir une rencontre avec Séolis, pour connaître leur programmation de travaux sur la commune.

Afin de respecter les phases de concertation des habitants, et après consultation avec les services instructeurs de la Préfecture, le dépôt du dossier de demande de subventions auprès de la Préfecture, sera reporté au début de l'année 2016.

Ce dépôt après délai est possible, les dossiers sont étudiés par ordre d'arrivée à la Préfecture.

b) Compte-rendu de la réunion Pôle Culture Nord :

Stéphane Pelletier fait un compte-rendu de la dernière rencontre du Pôle Culture Nord qui a eu lieu à Germond-Rouvre. Concernant le bilan des journées du Patrimoine, cette animation a été une réussite. Le souhait de la renouveler a été formulé.

Le festival de rencontre de théâtre amateur et professionnel « Tous en scène » sera ajouté au programme Festiv'été l'année prochaine.

Animation autour du polar « Regards Noirs » : les 7 communes du nord s'inscrivent dans un projet communautaire et un scénario a été demandé à un auteur local ; l'idée est de permettre aux publics d'être acteurs d'une enquête et de la résoudre.

c) Compte-rendu du dernier Conseil de la Communauté de l'Agglomération du Niortais :

Deux délibérations importantes ont été prises sur le transport.

- Gratuité des transports à titre expérimental (un an).

Un débat fourni s'est engagé sur le principe de la gratuité d'utilisation des transports collectifs de la CAN.

Les interrogations ont porté sur le financement, les risques de réduction de l'offre de service et la prestation. Le financement est assuré par le Versement Transport (V.T) acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés.

- Délégation de service public.

Pour assurer la mission de service public, plusieurs outils sont à la disposition des collectivités locales. En bref, elles ont le choix entre la sous-traitance (confiée à un tiers) ou la régie (gérée par la collectivité). Le vote a abouti au choix de lancer une DSP vers des entreprises privées. Le préalable à cette disposition sera la dissolution de la SEMTAN (Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise).

d) Réunion Réseau développement durable :

La réunion s'est tenue le 23 septembre dernier.

Isabelle Aubian mentionne le sujet phare de cette réunion : la rénovation énergétique pour l'habitat privé. Le dispositif ACT'E (Accompagnement Confiance Travaux Economie d'Energie) est un accompagnement renforcé pour les habitants de la CAN souhaitant effectuer des travaux.

Il est conseillé de rénover selon un parcours plutôt que par étapes (plus onéreux et moins efficace). Pour cet accompagnement, il faut contacter l'ADIL 79 (Association Départementale d'Information sur le Logement) au guichet unique (05 49 28 08 08).

e) Compte-rendu des structures syndicales

Monique Mathis rend compte des dernières décisions prises par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) réuni le 19 octobre. Des communes adhérentes vont transférer de nouvelles compétences : distribution d'eau, Béceleuf et Xaintray après dissolution du syndicat qui les lie, puis Ardin (qui conserve sa compétence production pour l'instant) et distribution d'eau et assainissement collectif, Coulonges sur l'Autize. Le conseil syndical a créé une régie en vue de la reprise de la gestion directe de l'usine d'eau et validé une liste d'achats pour sa remise à niveau. Une parcelle va être acquise sur le périmètre de protection rapprochée du captage de la Couture via le SAFER. Quelques mouvements de personnel vont avoir lieu. Une réunion publique est prévue le 5 novembre pour relancer le programme Re-sources.

4 / Questions diverses

Le prochain conseil d'école aura lieu le 5 novembre 2015 à 18h30.

Claude Meunier évoque la question des migrants. Que peut-on envisager ?

Isabelle Aubian fait part de l'idée d'organiser une rencontre avec toutes les personnes intéressées de la

commune, après sa communication téléphonique avec l'A.R.D.D.I. (Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés). Pour l'instant, une famille de 5 syriens a demandé un accueil fin juillet, trouvé à Benet. Le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, financé par l'Etat par l'intermédiaire des Préfectures de Région qui en assurent la tarification) ne leur a pas trouvé de logement mais leur alloue une somme pour l'alimentation.

Pour accueillir ces personnes, il faut :

- un logement décent
- une possibilité de transport pour les démarches administratives sur Niort (tickets de bus gratuits...)
- l'accès aux associations caritatives (distribution de nourriture)
- une personne qui puisse leur apprendre le français (possibilité d'avoir une petite formation sur Niort/ARDDI).

Monsieur le Maire évoque l'engagement important que représente un tel accueil.

Une date sera proposée d'ici la fin de l'année pour appréhender cette problématique avec les personnes sensibilisées et intéressées.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 24 novembre 2015 à 18h30.

Fin du conseil municipal à 21h45.